

RAPPORT

sur les concours externe, interne et le troisième concours

d'entrée

à

l'Institut régional d'administration de Nantes

Session 2011

Le rapport a été établi par JG de Chalvron, inspecteur général de l'administration,

président du jury

avec le précieux concours

de l'ensemble des membres du jury de la session 2011

et

du service des concours de l'IRA de Nantes, animé par Fabienne Mathé.

- septembre 2012 -

INTRODUCTION

Le concours d'entrée à l'institut régional d'administration de Nantes session 2011 (qui porte le millésime de l'année de l'ouverture du concours de recrutement, au cours de laquelle s'inscrivent les candidats et non celui de l'année de l'admission des élèves) s'est déroulé, comme les années précédentes, dans des conditions d'organisation et de fonctionnement très satisfaisantes.

Il s'agissait de recruter 130 élèves, futurs attachés d'administration dans différents ministères (47 postes offerts par l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, 29 par l'intérieur et l'outre-mer, 13 par les affaires sociales, 8 par la défense, 7 par l'écologie et développement durable, 5 par la caisse des dépôts et 16 dans les autres administrations de l'Etat), 70 par la voie externe, 52 par la voie du concours interne et 8 au titre du troisième concours.

Aucun incident majeur n'est venu perturber le déroulement des épreuves écrites (organisées le 23 Février 2012), puis orales (période du 14 au 24 mai 2012)) de ces trois concours d'accès à l'institut.

Le jury désigné par les arrêtés du 31 janvier 2012 (épreuves écrites), puis du 27 avril 2012 (épreuves orales) était constitué de 24 membres, représentant l'ensemble des administrations appelées à offrir des postes aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration en administration centrale, en services déconcentrés, dans l'administration scolaire et universitaire ou dans diverses institutions publiques. Il a parfaitement rempli sa mission et arrêté, en toute collégialité ses choix relatifs à l'admissibilité (359 candidats), puis à l'admission (130 sur la liste principale auxquels viennent éventuellement s'adjoindre, en fonction des désistements, quelques 53 candidats au titre de la liste complémentaire).

Il convient de rendre un hommage particulier à la qualité du travail effectué par cette équipe motivée et solidaire à laquelle il convient d'associer les 6 examinateurs spéciaux en charge des épreuves orales de langue vivante étrangère.

Une mention particulière mérite d'être portée au travail assidu des services de l'IRA qui, sous l'autorité de leur nouveau directeur, M. Guillemoto ont su, comme à leur habitude, faire preuve d'un sens aigu des responsabilités, d'un grand professionnalisme et d'une disponibilité de tous les instants. Qu'il soit permis, à cet égard, de faire mention de l'inlassable dévouement de Mme Mathé, véritable cheville ouvrière de l'organisation du concours dont la disponibilité et la compétence au double service des candidats et des membres du jury n'ont jamais été prises à défaut.

Le rapport s'appuie largement sur la contribution de l'ensemble des membres du jury du concours à qui il a été demandé d'établir un état détaillé des difficultés rencontrées par les candidats et un bilan des conditions de déroulement des épreuves et de formuler d'éventuelles propositions à la fois pour améliorer la performance des candidats et pour assurer un recrutement adapté aux objectifs poursuivis.

Il donne d'abord un certain nombre des données sur les candidats et le degré de sélectivité des épreuves. Il évoque ensuite le contenu des épreuves écrites et formule des observations sur la qualité des prestations effectuées par les candidats à l'admissibilité. Il présente, enfin, les principales caractéristiques des épreuves orales et souligne les difficultés rencontrées par les candidats à l'admission.

I- Le profil des candidats aux trois concours d'admission, et le degré de sélectivité des épreuves.

Le nombre des candidats qui se sont inscrits aux concours d'entrée à l'institut régional d'administration de Nantes en 2011 est de 2 386 ; il était de 2 535 en 2010 et 2 527 en 2009.

On assiste donc à un certain fléchissement du nombre des candidatures, de l'ordre de 5,9%. Il s'agit d'une véritable inversion de tendance à laquelle il conviendrait de trouver remède si elle venait à perdurer au delà de la présente année. C'est essentiellement au niveau du 3^{ème} concours que la réduction relative se fait sentir le plus fortement (111 candidats en 2011 pour 127 candidats en 2010 et 139 en 2009, soit -14,4%, après une baisse de 4,5% en 2010). Mais le phénomène touche aussi, cette année, pour la première fois les candidats au concours externe qui ne sont que 1 281 à se présenter au concours (1 390 en 2010 et 1 383 en 2009), soit une diminution de 8,5% en un an).

Candidats inscrits, présents à l'écrit, admissibles et admis à l'IRA de Nantes (concours 2011, 2010, 2009)

candidats	concours externe				concours interne				troisième concours			
	2011	2010	2009	évol 11/10	2011	2010	2009	évol 11/10	2011	2010	2009	évol 11/10
inscrits (1)	1281	1390	1383	-8,5%	994	1018	1011	-2,4%	111	127	133	-14,4%
présents écrit (2)	661	727	755	-9,8%	745	791	774	-6,2%	76	87	88	-14,5%
présents/inscrits [(2)/(1)]=(7)	52%	52%	55%	-1,2%	76%	78%	77%	-3,7%	68%	69%	66%	-0,1%
admissibles (3)	204	193	182	5,4%	129	136	127	-5,4%	26	27	26	-3,8%
admissibles/présents [(3)/(2)]	31%	27%	24%	13,9%	17%	17%	16%	0,7%	34%	31%	30%	9,3%
présents oral (4)	192	169	162	11,5%	115	129	122	-12,2%	24	24	24	0,0%
présents oral/admissibles[(4)/(3)]	94%	88%	89%	6,4%	89%	95%	96%	-6,7%	92%	89%	92%	3,3%
admis sur liste principale (5)	70	71	74	-1,4%	52	53	53	-1,9%	8	8	9	0,0%
admis sur liste complémentaire (6)	39	50	39	-28,2%	10	12	12	-20,0%	4	4	4	0,0%
taux de sélectivité théorique [(2)/(5)]	9,5	10,2	10,2	-8,3%	14,3	14,9	14,6	-4,2%	9,5	10,9	9,8	-14,5%
taux de sélectivité réel [(2)/(5)+(6)]	6,1	6,0	6,7	1,1%	12,0	12,2	11,9	-1,3%	6,3	7,3	6,7	-14,5%

Cela étant, cette perte de substance au niveau des inscriptions est, en partie compensée par une motivation accrue des candidats à intégrer l'institut d'administration de Nantes. La baisse d'intérêt supposée des étudiants pour le concours (mesurée par le nombre des inscrits) est largement tempérée par la faiblesse du nombre des désistements après admission aux épreuves (nombre des admis effectivement reçus après utilisation de la réserve constituée de la liste complémentaire). Dans cette mesure, le taux de sélectivité réel du concours 2011 n'a pas fléchi, ni pour les externes (6,1 pour 6,0 l'année précédente), ni pour les internes (12,0 pour 12,2), même s'il a subi un réel décrochage au niveau du troisième concours (6,3 pour 7,3) les deux dernières années.

Comparaison du nombre des candidats inscrits, puis présents aux épreuves écrites entre les différents instituts régionaux d'administration (concours 2011- 2010- 2009)

candidats		2011				2010				2009			
		ext	int	3ème	tot	Ext	int	3ème	tot	ext	int	3ème	tot
Bastia	inscrits	1062	912	100	2074	1165	851	112	2128	1113	849	116	2078
	présents à l'écrit	586	688	73	1347	626	672	81	1379	658	696	92	1446
	taux de présence	55%	75%	76%	65%	54%	79%	72%	65%	59%	82%	79%	70%
Lille	inscrits	1309	1104	145	2558	1362	1093	135	2590	1391	1083	139	2613
	présents à l'écrit	603	821	92	1516	592	823	91	1506	652	758	98	1508
	taux de présence	46%	74%	63%	59%	43%	75%	67%	58%	47%	70%	71%	58%
Lyon	inscrits	1387	1025	144	2556	1502	1013	142	2657	1493	1026	131	2650
	présents à l'écrit	653	758	108	1519	698	773	94	1565	719	766	91	1576
	taux de présence	47%	74%	75%	59%	46%	76%	66%	59%	48%	75%	69%	59%
Metz	inscrits	1097	909	114	2120	1221	849	107	2177	1191	823	90	2104
	présents à l'écrit	586	692	69	1347	596	703	77	1376	633	690	73	1396
	taux de présence	53%	76%	61%	64%	49%	83%	72%	63%	53%	84%	81%	66%
Nantes	inscrits	1281	994	111	2386	1390	1018	127	2535	1383	1011	133	2527
	présents à l'écrit	662	745	76	1483	727	791	87	1605	755	774	88	1617
	taux de présence	52%	75%	68%	62%	52%	78%	69%	63%	55%	77%	66%	64%

Un dernier sujet « statistique » mérite d'être évoqué ; il s'agit du taux de féminisation du concours. A la lecture du tableau suivant, on constate que l'institut de Nantes est une sorte de « point médian » dans le taux de féminisation des candidats : les femmes sont 57 % à se présenter à l'écrit, soit très exactement la moyenne nationale.

Si le taux de féminisation à l'admissibilité reste cohérent avec celui constaté lors des épreuves écrites, les candidates ont un taux de réussite sensiblement supérieur à cette représentativité qui atteint 64 % pour le concours externe et de 65% pour les internes si l'on prend uniquement en compte les résultats des lauréats de la liste principale. De plus, on peut observer que le sexe féminin est particulièrement représenté dans les premiers du classement définitif des candidats.

Taux de féminisation des concours des IRA-session 2011

		Nantes	Bastia	Lille	Lyon	Metz
concours externe	écrits	57%	58%	56%	60%	53%
	admissibilité	58%	61%	55%	59%	54%
	admission (LP)	64%	67%	49%	63%	60%
	admission (LC)	59%	64%	75%	54%	63%
concours interne	écrits	75%	75%	74%	74%	76%
	admissibilité	68%	68%	65%	73%	70%
	admission (LP)	65%	69%	60%	79%	73%
	admission (LC)	60%	75%	64%	60%	75%
3ème concours	écrits	51%	56%	61%	62%	64%
	admissibilité	65%	68%	74%	59%	77%
	admission (LP)	75%	29%	88%	38%	86%
	admission (LC)	75%	75%	67%	100%	100%

__LP : liste principale ; LC : liste complémentaire

II- Les épreuves écrites d'admissibilité

Les trois concours sont organisés autour d'épreuves générales écrites, différentes à la fois dans leur forme et dans leur contenu, conformément aux prescriptions figurant dans l'arrêté du 6 juin 2008.

II-1 Les épreuves d'admissibilité du concours externe

Pour le concours externe, deux épreuves écrites sont prévues : une dissertation sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines d'intervention publique (coefficient 4) et une épreuve de questions à réponses courtes (coefficient 4) qui permet de vérifier un ensemble de connaissances, dans un champ préalablement défini, et de mesurer la capacité des candidats à répondre de manière synthétique à une question.

II-1-1 La première épreuve d'admissibilité : le sujet d'ordre général

Pour la session 2011, l'épreuve était ainsi libellée : « *l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales est-elle à même de répondre aux exigences de performance du service public ?* ». Elle correspondait, au thème de la « *performance de l'action de l'Etat* » figurant parmi les quatre retenus par les présidents des jurys des IRA pour la session 2011.

Le sujet était riche et exigeait de mobiliser une réflexion tant sur le volet organisationnel que sur la dimension de la performance (coût/efficacité/efficience). Il exigeait également une connaissance des réformes récentes et une capacité d'évaluation de ces évolutions.

Il ressort de la double correction des quelques 660 copies à laquelle ont procédé 8 membres du jury organisés en binôme que, du point de vue de la forme :

- **L'effort de présentation mérite d'être signalé** : sauf rares exceptions, les copies étaient lisibles et faisaient preuve d'un effort pour dégager un plan (avec toujours une introduction et parfois une conclusion). Certains s'attachent à formaliser leur plan dans la copie, ce qui est plutôt une bonne pratique (et en tout cas facilite la correction ce qui rend le correcteur reconnaissant).
- **Néanmoins, quelques copies sont présentées et rédigées de façon bien trop sommaire**, compte tenu du temps imparti. Le jury a lourdement sanctionné ces copies sans marque d'attention pour le correcteur dont la note n'a guère dépassé 8/20.
- Des copies comportent encore beaucoup trop de **fautes d'orthographe** (elles sont cependant moins nombreuses que lors de la session précédente). Là encore, le jury s'est montré sévère en refusant toute note au dessus de la moyenne dans ces cas de figure.
- Quant à la construction même de la composition, l'introduction n'atteint que trop rarement son objet en ne posant pas clairement la problématique du sujet, quant à la conclusion elle consiste trop fréquemment en des redites d'éléments avancés dans le développement, au lieu de proposer un élargissement et une ouverture.

Les observations du jury, du point de vue du contenu même des copies et des modalités retenues pour analyser le sujet et répondre au problème posé, sont plus diverses. Elles portent en particulier sur le fait que :

- Une **lecture trop rapide** a conduit, certains candidats, à négliger une part importante du sujet à traiter. Les uns n'ont traité que la partie « Etat » ; d'autres au contraire ont privilégié la partie « collectivités locales » ; d'autres encore n'ont vu dans le sujet que la dimension organisationnelle en négligeant la partie évaluation de la performance. Quelques copies n'ont manifestement pas compris le sujet (traitement quasi-exclusivement historique) conduisant à des traitements hors sujet.
- Certains candidats ont cherché à se rassurer en se bornant à **plaquer artificiellement des connaissances sans construction ni analyse argumentée**. Ces pratiques ont été sanctionnées puisque, pour le jury, la valeur ajoutée de la copie se trouvait dans la mise en perspective de l'analyse et de la prise de position.

D'un point de vue plus général, à la fois sur le fond et sur la forme, le jury a été frappé par le nombre de copies dénigrant, sans argumentation étayée, le fonctionnement de l'Etat et la qualité des services rendus. Le jury s'est naturellement interrogé sur la **motivation à entrer dans la fonction publique d'Etat de candidats qui exprimaient leur défiance vis-à-vis de l'Etat** et, en contrepoint, leur fascination pour les collectivités territoriales. Si le jury s'est attaché à valoriser les prises de position, dès lors qu'elles étaient étayées et reposaient sur une analyse solide, il a sévèrement sanctionné les nombreux jugements hâtifs et sans fondement.

Les problèmes ainsi recensés se reflètent dans les notes attribuées. La moyenne s'établit, après mise en œuvre du système de péréquation entre binômes de correcteurs à 8,48. La meilleure copie a bénéficié d'une note de 17,11 et la moins bonne de 1,2.

II-1-2 La deuxième épreuve d'admissibilité : les questions à réponse courte

La deuxième épreuve consiste à répondre en moins de vingt lignes par sujet (consigne impérative) à des questions dites « à réponses courtes » choisies dans le programme inscrit en annexe de l'arrêté d'organisation des épreuves (coefficient 4).

Pour la session 2011, le jury avait retenu :

- Les devoirs des fonctionnaires (question de droit public) ;
- Les accords de Schengen (questions européennes) ;
- La politique du handicap (questions sociales) ;
- Croissance économique et développement durable (question d'économie) ;
- Les instances de dialogue social (question de GRH) ;
- La politique redistributive de l'impôt (question de finances publiques).

Force est de constater, comme chaque année, que les candidats éprouvent de sérieuses difficultés à réussir cet exercice. Il constitue, en quelque sorte l'épreuve de vérité. Il implique en effet un réel travail de préparation, consistant à étudier l'ensemble du programme sans faire d'impasse et, aussi, à s'entraîner à rédiger des réponses synthétiques dans une forme et une syntaxe simples et lisibles.

Ce constat est d'autant plus étonnant que les questions ne comportaient pas de difficultés particulières et, pour la plupart (cinq sur six), sont des « classiques » des concours administratifs. Seule, en effet la question sur l'économie nécessitait de dégager (rapidement) une problématique, avant de faire un développement un minimum argumenté. Il a semblé au jury que peu de candidats aient sérieusement préparé l'épreuve. Rares sont ceux qui ont été en mesure de répondre correctement à la plupart des questions. Il est étonnant de constater que de nombreux candidats montrent des faiblesses et des lacunes graves sur l'ensemble des questions.

Il a été, en outre, constaté que l'orthographe, la construction des phrases ou la grammaire étaient insuffisamment maîtrisées dans un grand nombre de copies, certains candidats ne ponctuant même pas leurs phrases, d'autres « *écrivant comme ils parlent* », sans compter ceux qui ne font aucun effort manifeste pour être lisibles ou rendre une copie exempte de ratures.

Les 6 questions posées portaient sur 5 thématiques relativement "classiques" et une question (économie) à problématiser. Le niveau et la qualité des réponses ont été inégaux selon les matières, mais globalement on relève une maîtrise globalement faible en contenu. De manière générale, le contenu des réponses traduit, de manière évidente, un manque de préparation au concours et un ensemble de connaissances insuffisamment maîtrisées sur les différents sujets.

Question par question, le jury a relevé :

- En **droit public** on constate une grande confusion (dans le sens et dans la rédaction) entre devoirs de réserve et devoir de neutralité, lui-même confondu avec le secret professionnel ; de même, beaucoup de candidats ont mentionné un devoir de continuité du service public, certains confondant même les devoirs des fonctionnaires avec les « lois Rolland ».
- Sur les questions européennes, **la majorité des** candidats a indiqué que les accords de Schengen concernaient la libre circulation des biens et des capitaux. Ceux qui ont cité la libre circulation des personnes, l'ont souvent restreinte aux seuls ressortissants des pays membres. La plupart des candidats ne savent pas situer, dans le temps, les accords de Schengen qu'ils décrivent comme le prolongement de Maastricht. Les enjeux des Accords de Schengen en termes de coopération policière et judiciaire sont trop peu souvent évoqués par les candidats, de même que les questions d'immigration en relation avec l'actualité récente
- Sur les questions sociales, on constate une grande confusion entre le handicap et la prise en charge de la dépendance. De même on observe une méconnaissance des mesures spécifiques au handicap en dehors de l'accessibilité aux bâtiments, de la scolarisation en milieu ordinaire, et des quotas au recrutement. Rares sont les candidats qui ont présenté une réponse précise et construite ; le passage d'une politique d'assistance à une politique d'insertion a trop rarement été évoqué. L'un des candidats a même surpris le jury en indiquant que « *la politique du handicap [c'était aussi] d'ouvrir les grandes écoles comme Sciences-Po aux jeunes de banlieue* ».
- En **finances publiques**, les réponses sont largement insuffisantes. Une très faible minorité des copies citent la notion d'impôt progressif et d'impôt proportionnel, la plupart des candidats limitant le caractère redistributif de l'impôt au fait qu'il finance des services publics voire des prestations sociales, d'autres confondent les notions de progressivité de l'impôt ou de justice fiscale avec sa fonction redistributive. En outre, le terme « impôt » a souvent été analysé dans son acception restrictive et réduit au seul impôt sur le revenu.
- En **gestion des ressources humaines**, la question relative aux instances du dialogue social dans la fonction publique est celle qui est la moins maîtrisée par la grande majorité des candidats. C'est sur cette question que le nombre le plus important de copies blanches a été constaté. Pour les autres, un bon quart de copies a cité les syndicats et parfois rien d'autres, les différentes instances sont méconnues, de nombreux candidats limitant le dialogue social à la seule représentation syndicale, tout cela traduisant une méconnaissance manifeste des dernières évolutions chez la majorité des candidats. Certains ont manifesté une totale méconnaissance du sujet en mentionnant des « conventions collectives », le rôle du chef de service, celle de l'évaluation individuelle, voire la mise en place « *de réunions sportives pour la cohésion de groupe* » pour illustrer le dialogue social.

- En **économie**, thématique pour laquelle les candidats devaient développer une approche problématisée, les copies présentant une "dynamique" dans le raisonnement ont constitué une infime minorité, près de la moitié des candidats n'a pas saisi qu'il s'agissait de voir en quoi les deux notions étaient conciliables ou antinomiques. Le jury a pu noter qu'un candidat confondait le développement durable et la délocalisation des activités économiques, en indiquant : « *le développement durable, c'est de garder la main d'œuvre en France afin de rééquilibrer les importations et les exportations comme Lejaby* ».

D'un point de vue plus général et formel, la notion même de synthèse et de réponse courte semble inconnue de certains qui, au bout de 10 lignes, n'ont écrit que des banalités sans intérêt ou paraphrasé de façon tarabiscotée le sujet, sans apporter le moindre élément sérieux. Certains « juristes » ne peuvent s'empêcher de citer auteurs ou jurisprudence sans réel lien avec le sujet, et la même citation est attribuée, selon les candidats, à ... Saint Exupéry ou à un proverbe amérindien!

L'effort de présentation est, parfois très en deçà de ce que le jury est en droit d'attendre des candidats : certains d'entre eux, qui maîtrisent mal leur pensée, écrivent pour remplir la copie et ne font preuve que d'un minimum de rigueur et de logique, les rapports à l'orthographe et à la syntaxe sont parfois déroutants, quelques écritures sont véritablement illisibles et des copies sont parfois difficilement acceptables : ratures, surcharges, renvois.

Si la moyenne des notes attribuées est relativement basse (6,55 après péréquation), le jury n'a pas, pour autant, le sentiment d'avoir fait preuve d'une sévérité excessive. Les notes élevées de certains candidats témoignent de la faisabilité de l'épreuve pour peu qu'elle soit préparée avec un minimum de sérieux (14,65 pour la meilleure note et 1,49 pour la plus basse). Une trop grande mansuétude aurait en effet pour conséquence de dévaloriser les candidats qui ont fait l'effort de se préparer. Au-delà des connaissances, la capacité à rédiger a constitué, pour le jury, un pré-requis incontournable à la fonction d'attaché d'administration ; elle est loin d'être partagée par tous les candidats.

II-2 L'épreuve d'admissibilité du concours interne

L'arrêté de juin 2008 ne prévoit qu'une seule épreuve écrite pour l'admissibilité des candidats au concours interne : la rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier, sans que le type de sujet soit précisé (coefficient 4).

Pour la session de 2011, le dossier préparé par le jury consistait en un ensemble de documents sur les nuisances provoquées par le bruit. A partir de ce matériau de base (8 documents), il était demandé au candidat de « *préparer l'évaluation et la relance de la politique de développement durable dans le département* » en rédigeant une note à l'attention du chef de bureau de la préfecture en charge du dossier. Afin d'éviter que les candidats ne se dispersent à travers une note trop générale, il était proposé d'aborder la problématique du bruit selon une approche graduelle, en caractérisant d'abord le phénomène et ses enjeux, puis à recenser les mesures mises en place dans les infrastructures de transport terrestres.

Volontairement, avait été retenu comme thème un sujet que les candidats ne traitent généralement pas dans leur vie professionnelle, ce qui avait pour avantage de les mettre sur un pied d'égalité.

Le plan type de la note était très largement suggéré par le libellé même du sujet. La seule vraie difficulté consistait à s'en tenir au sujet demandé, à savoir, celui du bruit généré par les transports terrestres. Or peu de candidats ont pris soin de définir la notion (transports routiers et transports ferroviaires) et de résister à une incursion, parfois large, dans les nuisances des transports aériens, hors sujet.

C'est donc avec une certaine déception que le jury a dû constater que le sujet avait posé problème à de nombreux candidats. Si le niveau de syntaxe, d'orthographe et de grammaire est très inégal, conduisant parfois le jury à sanctionner les candidats qui émaillent leur copie de fautes et d'erreurs grossières et récurrentes, il est à souligner que :

- s'agissant de rédiger une note administrative dans un concours interne, le candidat doit adopter une présentation conforme aux usages : *objet, références, note à l'attention de...* Or, trop souvent, les copies donnent à lire des dissertations hors de propos.
- le choix fréquent d'un plan en deux parties et deux sous parties, sans être proscrit, ne s'impose pas à l'évidence lorsque l'énoncé du sujet suggère trois niveaux successifs d'exploration du sujet.
- Plusieurs copies ne comportent pas un plan apparent. Cette option, sans être proscrite par le jury, exige du correcteur un effort supplémentaire dont il n'est pas sûr que le candidat soit finalement bénéficiaire. Autant recommander un plan simple et lisible.
- enfin, trop souvent, de peur de recopier des membres de phrase ou des formules découvertes dans les documents, certains candidats se lancent dans des paraphrases incompréhensibles, voire même dans des contre-sens.

Cette épreuve est légèrement mieux réussie par les candidats que l'épreuve générale du concours externe. La moyenne s'établit, après mise en œuvre du système de péréquation entre les différents binômes de correcteurs à 8,6/20. La meilleure copie a bénéficié d'une note de 16,12 et la moins bonne de 1,37.

II-3 L'épreuve d'admissibilité du troisième concours

L'arrêté du 6 juin 2008 prévoit une seule épreuve écrite pour l'admissibilité des candidats au troisième concours (avec un coefficient de 4) dont le principe s'inspire plus du concours interne qu'externe : la rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général relatif à la place de l'Etat et à son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures, ...). Les candidats se voient remettre un dossier comportant une série de documents relatifs à une problématique donnée.

Pour la session de 2011, le dossier préparé par le jury avait trait aux relations de l'Etat avec ses usagers. Il s'agissait d'établir une note de synthèse sur les enjeux d'une meilleure qualité du service public pour les usagers et sur les actions à mettre en place pour y parvenir, à partir de 5 documents joints. Comme pour l'épreuve écrite du concours interne, pour éviter que les candidats ne se dispersent trop, le jury avait choisi de guider la réflexion des candidats en leur proposant d'examiner successivement le contexte, puis les étapes de la démarche d'amélioration à mettre en œuvre avant de préciser ces incidences sur l'organisation et les efforts de conduite du changement à mener.

Le jury attendait des candidats qu'ils s'appuient assez largement sur les documents proposés pour aborder le sujet de la modernisation de l'Etat et de l'amélioration de son image auprès des usagers. Deux terrains d'application étaient suggérés dans le travail demandé : l'amélioration de l'accueil des usagers ainsi que la simplification et la dématérialisation des démarches administratives. Force est, malheureusement, de constater que les candidats n'ont pas tous, tant s'en faut, traité le sujet qui leur était proposé. Ils se sont souvent égarés en comparant l'Etat et l'entreprise du point de vue de la qualité du service rendu, en s'engageant sur la voie des privatisations (hors sujet) ou des techniques de communication modernes utilisées par le secteur privé dont l'Etat pourrait utilement s'inspirer (sujet périphérique).

Dans cette mesure, toutes les copies qui s'appuyaient sur la documentation fournie pour étayer une démarche d'amélioration quelconque et examiner ses conséquences sur l'organisation et les changements qu'elle implique dans la gestion et l'activité d'un service ont été valorisées alors même que souvent, elles manquaient, pour le moins d'originalité ou de matière.

Pour établir sa grille de notation, le jury a largement mis en avant la qualité de la synthèse effectuée, la facilité de lecture de la note produite, l'appropriation du sujet par son rédacteur et aussi la clarté des préconisations. Sur un sujet aussi général où il est facile d'enfoncer les portes ouvertes (et de dénigrer le fonctionnement de l'Etat), il conviendrait que les candidats fassent plus d'effort pour se mettre en situation.

De fait, les notes sont très en deçà de ce que le jury pouvait attendre de candidats ayant une expérience professionnelle souvent très riche. La meilleure note attribuée par le jury est de 13,25, la moins bonne de 1,5. La moyenne générale des notes attribuées s'établit à 7,44.

II-4 les résultats de l'admissibilité

Comme on peut l'observer à la lecture du tableau ci-dessous, seul le quart des candidats qui se présentent à l'écrit sont déclarés admissible, en moyenne pour les trois concours. Mais le taux de sélectivité est loin d'être homogène selon les concours : plus du tiers des « troisième concours sont déclarés admissibles, un peu moins du tiers pour les « concours externe » et guère plus d'un sixième pour les « concours interne ». Le niveau de la barre d'admission pour chacun des concours est le reflet de ce taux de sélectivité très hétérogène.

Il est à noter que le jury a attribué des notes éliminatoires :

- au titre du concours externe, 1 sur l'épreuve générale et 4 pour les questions à réponse rapide),
- 5 pour le concours interne et 1 pour le troisième concours.

Résultats des épreuves écrites pour l'IRA de Nantes - (concours 2011) -

	<i>Concours externe</i>	<i>concours interne</i>	<i>troisième concours</i>
<i>Présents écrits</i>	661	745	76
<i>Admissibles</i>	204	129	26
<i>Barre admissibilité</i>	8,75	10,87	9
<i>% admissibles</i>	30,9%	17,3%	34,2%
<i>Moyenne la plus haute</i>	14,81	16,12	13,25
<i>Moyenne la plus basse</i>	1,84	1,37	1,5
<i>Notes éliminatoires</i>	1+4=5	5	1

III- Les épreuves orales d'admission

Comme pour l'admissibilité, l'arrêté du 6 juin 2008 fixe pour les épreuves orales d'admission des règles propres à chacun des concours.

Les entretiens qu'a organisé le jury avec les différents candidats se sont tous bien déroulés. Le jury s'était démultiplié en plusieurs sous-jurys de trois membres et a auditionné les quelques 359 candidats déclarés admissibles au terme des épreuves écrites. Les conditions matérielles relatives à ces épreuves ont été jugées très satisfaisantes, à la fois par les membres du jury et par les candidats.

III-1 L'épreuve orale d'admission du concours externe

L'épreuve consiste en un entretien de 25 minutes avec le jury, visant «à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation». L'entretien débute par une présentation (de 10 minutes au plus) du parcours et de la motivation du candidat.

La remise au jury d'une notice biographique, par chacun des candidats, lui permet de se forger une première idée de la personnalité et du parcours du candidat admissible et donc d'orienter les questions à poser vers les points forts de la candidature.

Une fois encore, force est de constater que cette notice est trop souvent négligée, notamment dans la présentation des éléments d'accompagnement au cursus universitaire. Cette négligence est, à n'en pas douter, préjudiciable à l'intérêt même du candidat. Il convient aussi de signaler que certains candidats survalorisent leurs expériences professionnelles : ainsi un stage de quinze jours dans le service de reprographie d'une collectivité territoriale peut devenir une véritable expérience de gestion des ressources humaines dans la fonction publique territoriale.

Trois observations majeures s'imposent :

- La première est récurrente d'une année à l'autre : rares sont les candidats qui utilisent pleinement le temps imparti à leur exposé liminaire. Ils laissent ainsi le champ libre au jury pour multiplier les questions sur leur parcours et leur motivation qui ne tournent pas forcément à leur avantage.
- En deuxième lieu, cet exercice qui devrait mettre en valeur les qualités spécifiques à chaque candidat est trop souvent stéréotypé, appris par cœur et récité, si ce n'est à l'aveugle. La préparation de cette épreuve dans un « format » reproductible d'un candidat à l'autre, nuit souvent à la spontanéité du candidat. Il est vrai, aussi, que le caractère très formalisé de cette présentation permet au candidat de vaincre un stress qui risquerait sinon d'emporter la présentation orale ;
- Enfin, et c'est le plus important, l'exposé liminaire n'est pas un simple exercice de présentation. Il doit poursuivre l'objectif clairement assigné qui vise à démontrer au jury que le parcours antérieur (y compris les expériences tirées de « petits boulots ») est bien en phase avec un projet d'intégration dans la fonction publique, compatible avec les débouchés de carrière qu'offrent les IRA. Ainsi, une présentation laissant à penser que le candidat éprouve une profonde aversion pour l'administration scolaire et universitaire ou, qu'à l'inverse, il n'a eu de cesse que de rêver à une affectation en poste diplomatique ou dans une administration culturelle qui a peu de chance d'aboutir, en cas de succès au concours, ne peut que susciter une réserve du jury.
- Cette épreuve devient, en fin de journée, particulièrement pénible à suivre au niveau du jury tellement le débit des candidats est monocorde et le contenu stéréotypé. Assez curieusement, peu de candidats tirent profit des expériences professionnelles déjà rencontrées, même et surtout quand il s'agit de « petits boulots ».

Enfin, et il s'agit là d'une remarque générale qui s'applique à l'ensemble des épreuves orales, tous concours confondus, les candidats, préparés par les structures universitaires spécialisées (CPAG ou IPAG) ont généralement tendance à s'inscrire dans un discours convenu qui manque de conviction et de matière. De même, et plus curieusement encore, le jury relève un manque de curiosité voire même de motivation : très peu de candidats sont allés au devant d'anciens élèves des IRA pour avoir une idée un peu plus précise des métiers qu'ils seraient susceptibles d'exercer. On ne peut que rappeler, comme chaque année, que l'indicateur le plus performant de la motivation d'un candidat réside dans sa capacité à se projeter dans un ou plusieurs des métiers qui s'ouvrent à lui à la sortie de l'institut. Cette posture n'est possible que si les candidats font l'effort de connaître les postes qui leur sont proposés, d'en estimer les contraintes et d'évaluer les responsabilités qu'ils impliquent.

Après péréquation, la moyenne des notes s'est établie à 11,35/20. La note attribuée, la plus élevée est de 17,67 et la plus basse de 5,03.

III-2. L'épreuve orale d'admission du concours interne

Le cadre dans lequel s'inscrit l'épreuve est sensiblement identique à celui du concours externe. Un entretien de 25 minutes avec le jury constitue l'épreuve d'admission, dont les 10 premières minutes (au plus) sont réservées à un exposé de l'expérience professionnelle du candidat. Au cours de l'entretien avec le jury, il est stipulé que le candidat soit interrogé «*sur des questions relatives aux connaissances administratives générales*».

Le jury, pour conduire son entretien, dispose d'un dossier constitué par le candidat, en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Son modèle est fourni par l'administration.

Comme pour les candidats du concours externe, le jury a trop souvent constaté que le dossier de «RAEP» ne permet pas d'apprécier la richesse d'un parcours professionnel et les compétences acquises par le candidat. Le caractère, déjà trop descriptif des fonctions exercées, résumé dans ce document, est trop souvent repris mot à mot, voire récité.

Par ailleurs, de graves lacunes concernant les connaissances administratives de base sont décelées. Les jurys avaient consigné de ne poser que des questions très générales sur les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Etat. Il apparaît que certains candidats butent sur des sujets qui ressortent plus de la culture générale que du «bachotage» : les notions de décentralisation et de déconcentration sont parfois mal distinguées et l'organisation et la structure de l'Etat ne sont pas toujours maîtrisées. Trop de candidats semblent manquer de curiosité sur leur propre environnement professionnel : ils n'éprouvent, semble-t-il, guère d'intérêt pour les structures administratives autres que celles dont ils relèvent et connaissent mal celles avec lesquelles ils entretiennent pourtant des relations privilégiées, surtout lorsqu'il s'agit de collectivités locales.

Les meilleurs candidats sont incontestablement ceux qui sont les plus motivés pour exercer les fonctions auxquelles préparent les IRA, qui les connaissent et souhaiteraient en exercer une en particulier. Cette volonté de réussite est facile à discerner : la fiche d'information est alors construite sur la base d'un fil conducteur qui n'est pas forcément chronologique mais plutôt thématique et le candidat fait montre d'une véritable force de conviction au cours de l'entretien.

Après péréquation, la moyenne des notes s'est établie à 9,62. La meilleure note est de 18,84, la plus basse de 5,20.

III-3. L'épreuve orale d'admission du troisième concours

Le cadre d'exercice de cette épreuve est analogue à l'épreuve d'admission des concours interne : entretien d'une durée de 25 minutes, dont les dix premières sont consacrées à un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, alimenté par la mise à disposition préalable auprès du jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Les candidats ont, généralement une expérience professionnelle plus riche et plus variée que ceux qui se présentent au titre du concours interne : profils très diversifiés qui peuvent toucher tout autant les professions juridiques, le secteur médico-social, des métiers techniques de l'informatique ou du bâtiment ou encore l'éducation. Les compétences ainsi acquises sont effectivement très facilement « valorisables » dans l'optique d'une diversification des profils d'attachés.

Le principal écueil rencontré au cours de l'épreuve orale est celui d'une connaissance parfois trop limitée de la fonction publique et de l'administration générale, du fait d'une expérience trop spécifique, notamment lorsqu'elle touche à l'international ou à des activités très techniques. Et le jury doit prendre en compte les risques d'insatisfaction ou de désillusion qui pourraient éventuellement résulter d'une appréhension un peu trop mythique de la fonction publique ou d'une trop grande focalisation des attentes sur quelques métiers très spécifiques, en particulier ceux qui relèvent de l'administration culturelle.

Pour ce type d'épreuve, le jury ne saurait trop conseiller aux candidats de se renseigner au préalable sur les IRA et les métiers auxquels ils forment leurs élèves

La moyenne des notes s'est établie à 10,92. La meilleure note est de 18,00, la plus basse de 7,00.

III-4. L'épreuve complémentaire de langue vivante étrangère

Obligatoire pour les candidats du concours externe, facultative pour les autres, l'épreuve de langue étrangère consiste en un entretien de 15 minutes (après un temps de préparation identique) à partir d'un texte court rédigé dans l'une des cinq langues autorisées – allemand, anglais, espagnol, italien ou russe - , selon le choix exprimé par le candidat.

Cette épreuve, bien rodée, n'appelle pas plus de commentaire particulier que les années précédentes. L'anglais est la langue très majoritairement choisie par les candidats (plus de 59 %) et la plupart des candidats disposent d'un bon niveau de maîtrise. Le caractère facultatif de cette épreuve pour les concours interne et le troisième concours ne semble pas, pour autant, rebuter les candidatures (48 % pour les premiers et 65 % pour les seconds).

Moyenne des notes de langue par concours IRA de Nantes - (session 2011)

Concours externe		Concours interne		3ème concours	
Anglais	13,81	Anglais	11,5	Anglais	15,47
Allemand	14,80	Allemand		Allemand	
Espagnol	14,00	Espagnol	12,23	Espagnol	9,00
Russe	15,00	Russe		Russe	
Italien	15,50	Italien	14,75	Italien	8,00
Moyenne LVE	14,62	Moyenne LVE	9,62	Moyenne LVE	10,82

Il est à noter que cette épreuve donne, à ceux qui la passent, une plus-value sensible par rapport aux autres, surtout lorsqu'il s'agit du russe ou de l'allemand.

La moyenne globale des notes attribuées, pour les trois concours confondus, est :

- anglais, 13,6
- allemand, 14,8,
- espagnol, 11,7
- italien, 12,7
- russe, 15

CONCLUSION

La session 2011 du concours des IRA constitue la quatrième année d'application du nouveau cycle d'épreuves, qui se veut beaucoup moins marqué par le caractère académique qui entourait le contenu des épreuves avant la réforme de 2007. L'évolution est sensible, plus encore au niveau des candidatures internes et du troisième concours où la prise en compte du parcours professionnel et des éléments de motivation est devenue le premier facteur d'appréciation du jury. Au terme de cette session, trois constats méritent d'être établis.

Le premier est celui d'une grande variété des profils des candidats, quelques soient les filières dans lequel ils se présentent. Pour ce qui concerne le concours externe, les candidats issus de l'université se distinguent, certes, toujours un peu, de ceux qui ont suivi un cursus d'études politiques. Mais l'avantage « concurrentiel » qu'offrait traditionnellement le réseau des IEP s'estompe d'année en année, surtout quand la formation universitaire s'accompagne d'une scolarité d'un an dans l'une des 28 institutions (IPAG ou CPAG) qui préparent les étudiants et les stagiaires aux concours de la fonction publique. En outre, il convient de souligner le véritable succès que rencontrent les classes préparatoires intégrées (CPI) aux 5 IRA qui forment, sur une période de 9 mois des candidats au concours externe et au troisième concours d'accès aux IRA. Une mention particulière doit être portée à la CPI de l'IRA de Nantes qui, sur 23 élèves inscrits au cycle 2011-2012 a permis à 11 d'entre eux d'intégrer, la prochaine promotion ;

Le second tient à l'intérêt, certes toujours soutenu, des candidats du concours externe pour le les IRA, mais dont la baisse constatée sur la session 2011 pourrait devenir alarmante si elle perdurait. Leur nombre, même s'il accuse un très léger tassement cette année, est toujours très élevé et le taux de sélectivité (un candidat sur 10 est finalement admis) assure un recrutement de bon niveau, gage d'un service public de qualité. Pour le concours externe, le dernier candidat appelé à rejoindre l'IRA de Nantes est finalement le 87^{ème} (liste principale et liste complémentaire confondues sur 1281 candidats admis à concourir), il est le 54^{ème} (sur 994) pour le concours interne et, pour le troisième concours, le 10^{ème} (sur 111). C'est donc bien le concours interne qui présente le niveau de sélectivité le plus important.

La troisième tient aux caractéristiques mêmes des épreuves, en particulier celles de l'admission : les candidats qui les réussissent sont ceux qui s'y sont bien préparés et qui sont les plus motivés. Autrement dit, l'investissement préalable des candidats dans le cadre d'une préparation qui privilégie la motivation, la curiosité intellectuelle et qui aborde de manière concrète les choix professionnels est le meilleur garant de la réussite aux concours de l'IRA, dont le cru 2011 reste comme chaque année, d'une excellente facture.